PÔLES INTÉGRÉS DE CROISSANCE

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D 'INTERET

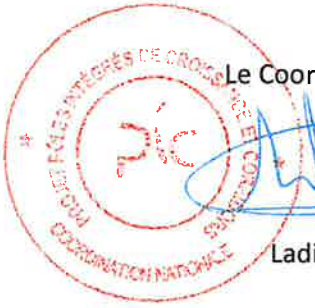
ETUDES, CONTROLES ET SURVEILLANCES DES TRAVAUX DE TRAITEMENT DES POINTS CRITIQUES DES PISTES LITTORALES AU NORD OUEST DE TULEAR – REGION ATSIMO ANDREFANA

Crédit IDA 78730
AMI N° C-539-PIC3/2026
Date de lancement : 05 novembre 2026

1. Le Gouvernement de la République de Madagascar a obtenu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour financer la mise en œuvre du Projet de Transformation économique pour la croissance inclusive (PIC3). Une partie du crédit sera utilisée pour effectuer les paiements au titre du contrat cité en objet.
2. Les services comprennent les études techniques d'aménagement (APS et APD) et d'élaborer l'ensemble du Dossier de Consultation d'Entreprises (DAO) permettant de passer les marchés de travaux pour le traitement des points critiques de la piste Andrevo – Salary – Ambohitsabo – Baie des Assassins – Andavadoaka, afin de rétablir une praticabilité permanente en toutes saisons.
3. La Coordination Nationale du Projet PIC3 invite les Bureaux d'Etudes nationaux admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Dans son dossier de manifestation d'intérêt, les Bureaux d'études intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services et joindre dans leur dossier au moins les pièces suivantes :
 - une lettre de manifestation d'intérêt
 - un dossier de présentation détaillée du Bureau d'études (format libre) dans laquelle leurs expériences générales et spécifiques, liées à la mission, soient mise en exergue.

 Il est important de noter que le dossier de manifestation d'intérêt ne doit fournir aucun renseignement sur le personnel-clé listé dans les Termes de références.

 Les bureaux d'études peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Le cas échéant, une lettre d'intention de groupement/consortium dans laquelle le Chef de file est à préciser, doit être jointe au dossier de manifestation d'intérêt
4. Un bureau d'études sera sélectionné en accord avec les procédures de la Banque Mondiale définies dans le « Règlement de Passation des Marchés applicables aux Emprunteurs dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement » de la Banque Mondiale 6ème édition – Février 2025, selon la méthode de Sélection fondée sur les qualifications des consultants (SQC).
5. Les Termes de Référence peuvent être consultés sur le site www.pic.mg ;
6. Les expressions de manifestation d'intérêt doivent être envoyés par mail au plus tard le 20 novembre 2026 à minuit à adresse : procurement@pic.mg ;
7. L'objet du mail d'envoi doit porter obligatoirement la mention suivante : **AMI N° C-539-PIC3/2026 « ETUDES, CONTROLES ET SURVEILLANCES DES TRAVAUX DE TRAITEMENT DES POINTS CRITIQUES DES PISTES LITTORALES NORD OUEST DE TULEAR »**



Le Coordinateur National du Projet PIC3

Ladislas Adrien RAKONDRAZAKA